Pam
Af.
Congo

Léo LEJEUNE
- Secrétaire de l'Association -
des Ecrivains Coloniaux Belges

LES BELGES
AU CONGO BELGE

**RÉPONSE A HERBERT ADAMS GIBBONS,
AUTEUR DE " THE NEW MAP OF AFRICA „**

1926

ANVERS
ÉDITIONS SLEBYG
7, Rue du Stade

COURTRAI
JOS. VERMAUT
Rue Longue des Pierres, 26-28

Reg. 807
Lib. Evang. Belles
RECEIVED
NOV 2 1925
UNION MISSION HOUSE

LES BELGES AU CONGO BELGE

DU MÊME AUTEUR :

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR :

Chronologie de l'Histoire du Congo belge.
Aperçu économique du Congo belge.

CHEZ DIVERS ÉDITEURS :

Le martyre et la résurrection d'une province. Contribution pour servir à l'histoire de la guerre et de l'après-guerre dans le Luxembourg belge.

POÈMES : *Simples chansons. — Feuillets au vent.*

MONOGRAPHIES : *Ostende et le Littoral.— Bords de la Meuse. — Bords de la Lesse. — Bords de la Semois. — Bords de l'Ourthe.*

BIOGRAPHIE : *Louis Franck, Ministre des Colonies (1918-1924).*

TRADUCTIONS (en collaboration avec M. J.-Georges Evrard). *Pour gagner en Bourse, douze tuyaux de saine finance. — Gagnez de l'argent heureusement.*

EN PRÉPARATION :

Contes congolais (en collaboration avec M. Camille Joset).

La femme primitive dans l'art et la littérature.

L'Œuvre de M. Henri Carton, Ministre des Colonies.

Léo LEJEUNE
- Secrétaire de l'Association -
des Ecrivains Coloniaux Belges

LES BELGES
AU CONGO BELGE

**RÉPONSE A HERBERT ADAMS GIBBONS,
AUTEUR DE " THE NEW MAP OF AFRICA „**

ANVERS
ÉDITIONS SLEBYG
7, Rue du Stade
1926

Evangelion.
DEPOSITED
NOV 2 1926
UNION MISSION HOUSE

Les Belges au Congo belge

Vous ne connaissez pas Herbert Adams Gibbons, correspondant, en France, du « New-York Herald » et du « Philadelphia Evening Telegraph » durant la guerre, auteur d'un ouvrage intitulé « The New Map of Africa » — La nouvelle carte de l'Afrique — dont la première édition parut à New-York en 1917? Ce journaliste, cet écrivain confesse ingénûment qu'après avoir écrit une « Nouvelle carte de l'Europe », publiée en 1914, il a cru devoir rédiger un même travail pour l'Afrique.

Pendant des années, dit-il, j'ai réuni les éléments d'un livre sur la colonisation européenne en Afrique. J'ai consulté les « papiers » des gouvernements, contenant les textes des traités, la correspondance officielle et les rapports consulaires, les annales parlementaires, les bulletins des chambres de commerce et autres organisations intéressées en colonisation africaine pour des raisons économiques, financières, politiques, scientifiques et sociologiques ; et, occasionnellement, dans les journaux, les comptes-rendus, les interviews et les discours. Les livres que j'ai consultés sont légion; entre autres : « Le Maroc », par Augustin Bernard; « Le Portugal et ses colonies », par Angel Marvaud, et « L'empire africain allemand », par A.-P. Calvert. Et, naturellement aussi, mes propres correspondances aux journaux.

Nous vous ferons grâce de l'énumération de toutes les personnes qui l'ont aidé dans sa compilation. Il n'est pas sans intérêt pourtant de signaler que M. Gibbons doit à la générosité de MM. James Gordon Bennett et Rodman Wanamaker d'avoir pu visiter l'Afrique dans les premiers mois de 1916 (quelques mois pour un voyage circulaire nous paraît bien peu) et aux encouragements de Boghos Nubar Pacha d'avoir pu continuer son œuvre et la mener à bonne fin.

Un tel auteur, disposant de tant et de si précieux appuis, ayant eu les loisirs suffisants pour dépouiller une foule d'ouvrages, doit forcément être arrivé à réaliser son but qui était d'écrire une histoire de l'expansion européenne en Afrique et de la diplomatie coloniale. Nous nous proposons de montrer que sa documentation, loin d'être complète, est souvent très faible, parfois fausse, en tout cas faussée par les circonstances ou le point de vue unilatéral auquel il s'est placé dans de nombreux cas et tout spécialement dans son exposé de l'œuvre des Belges au Congo belge.

MISE AU POINT NECESSAIRE.

Nous nous empressons de préciser que pas une indication, note ou référence n'indique qu'un Belge ait participé à l'élaboration du chapitre que nous incriminons particulièrement. Un seul renvoi fait allusion à un certain M. Félicien Challaye, un Français, auteur de « Le Congo français » avec qui nous eûmes jadis maille à partir à propos d'un article qu'il avait écrit dans « Les Continents », journal parisien aujourd'hui disparu, à la louange de Edmond-D. Morel. Il s'attira de notre part la réponse que nous reproduisons ici pour, dès d'abord, assainir l'atmosphère :

« Dans le dernier numéro des « Continents », M. Félicien Challaye a cru bon de déposer une palme française sur la tombe d'un héros mort... quel héros? Edmond-D. Morel!

» Edmond-D. Morel, « ce grand Anglais blond », un « chevalier des anciens âges »? Allons donc! né Français, puis déserteur, et naturalisé Anglais, ce germanophile sinon gallophobe méritait-il qu'un Français lui tressât des couronnes? C'est ce que nous allons voir !

» Secrétaire de la « Congo Reform Association », il voulut être, contre Léopold II, l'apôtre du Continent noir. C'est exact. Mais qui lui servit d'informateur? Casement, consul anglais à Boma, fusillé en 1916 pour avoir fomenté la révolte en Irlande, d'accord avec les Allemands. Je ne dis pas que Casement fut le seul informateur de Morel... Le fait que Casement ait été, par

la suite, convaincu de duplicité, de germanophilie à tout le moins excessive, est déjà assez éloquent par lui-même.

» Je ne dis pas non plus que le régime léopoldien fut exempt de toute erreur... Quel est le pays colonisateur qui peut se vanter d'être sans tache sous ce rapport? La colonisation portugaise demeure fondée sur l'institution de l'esclavage ; l'Espagne conserve à l'égard des populations indigènes, son orgueil intransigeant de race conquérante; de leur propre aveu les Boers « se portent acheteurs à coups de fusils »; pour les Allemands Karl Otto disait: « les races nègres sont appelées à disparaître. C'est pourquoi il est nécessaire de faire table rase... »; le plus souvent, dans les colonies anglaises, ce sont des compagnies privilégiées qui ont assumé le soin de faire pénétrer l'influence européenne; en véritables souveraines, ces compagnies ont, dans leurs domaines respectifs, entretenu — et entretiennent encore — des troupes chargées, comme bien on pense, de « maintenir l'ordre »; les Italiens ont appliqué une politique de domination fort analogue à celle des Anglais; de toutes les nations, c'est encore la France qui a les meilleures méthodes colonisatrices, ce qui ne les empêcha pas pourtant d'être maintes fois et vivement critiquées.

» Quoi d'étonnant alors que le régime léopoldien ait été « égoïste et brutal » dans les débuts? Mais pour M. Félicien Challaye, les indigènes du Congo vivaient dans leurs immenses forêts une ère innocente, heureuse et exempte de soucis. Les Blancs, survinrent et ce fut le commencement de leurs infortunes... Stanley conseilla à Léopold II de fonder des stations commerciales au Congo et les cruautés commencèrent. Car le Français, grand crédule comme le grand Anglais blond, est bien sûr de ce qu'il avance. Il l'a lu dans un journal quelconque qui, de bonne foi, l'attribue à un leader socialiste ami d'Arthur Wauters.

» Je dis à dessein « ami d'Arthur Wauters », parce que Wauters, l'autre jour, dans le Borinage, faisait acclamer le nom du roi Léopold II, homme de génie, qui fonda un vaste empire

africain, presque seul, au prix de mille difficultés et au milieu de l'indifférence générale.

Le vrai Morel.

» Il méritait bien une palme française celui qui, lors de l'affaire marocaine, prit parti pour l'Allemagne;

» qui, le 17 septembre 1914, publiait une brochure sur les responsabilités de la guerre, dont il chargeait la Russie, alliée de la France;

» qui, en août 1917, fut arrêté à Londres et condamné à six mois de prison pour avoir envoyé en Suisse, au défaitiste Romain Rolland en particulier, des lettres non contrôlées;

» qui, après la guerre, monta, de toutes pièces, la campagne contre la présence des troupes noires en terre allemande;

» qui, avec Ramsay Macdonald, avec Arthur Conan Doyle, avec Israël Zangwill, etc. — ceux-là même qui chantent ses louanges, — nous valut les 14 points du président Wilson, lesquels n'étaient que le simple développement des 4 points constitutifs du programme de l'« Union of Democratic control » (dont Morel était le secrétaire général) pour l'abolition de la diplomatie secrète et le contrôle du Gouvernement, la révision du Traité de Versailles, une Ligue des Nations pour l'abolition de la guerre, l'interdiction des alliances et de la conscription, le libre-échange universel sans privilège économique, la réduction des armements et la tutelle des indigènes.

» André Tardieu a dit Morel gallophobe, l'« Outlook » l'a appelé « prince des pacifistes » et le « Daily Express » le « Progermain ». Et comment qualifier autrement un « héros » qui osa déclarer, — d'accord en cela et en beaucoup d'autres choses avec Ludendorff, ex-premier quartier maître général des armées allemandes, — aux Communes, le 14 décembre 1922, que « le mythe que la France en 1914 a été victime d'une agression brutale est détruit ». Oui certes, un article de France devait dire ce qu'a été Morel: un martyr. Il a bien mérité de la France. Et Félicien Challaye aussi. »

QUELQUES GENERALITES.

Cette réponse dûment rappelée comme il se devait — car, au fond, toute la campagne de dénigrement dirigée contre Léopold II le fut par Morel et Casement, — voyons comment Herbert Adams Gibbons a compris et conté l'effort des Belges au Congo belge. Nous traduisons :

La découverte du Congo par Stanley eut pour résultat la création, en 1882, de l'Etat indépendant du Congo qui fut placé sous la souveraineté de son fondateur Léopold II, roi des Belges. Sa neutralité et son indépendance furent garanties par l'acte de Berlin (1885) et, durant la décade qui suivit, comme la connaissance de l'Afrique centrale devenait plus précise, ses frontières furent définies par des traités entre la Grande-Bretagne, le Portugal et la France, qui occupent les territoires circonvoisins. A l'exception du petit protectorat britannique de l'Uganda et d'un district de l'Est africain coincé entre le Congo belge et le lac Victoria, on peut dire que cette vaste colonie de plus de 50.000 kilomètres carrés couvre le cœur de l'Afrique.

Elle comprend tout le bassin du fleuve Congo et de ses affluents et elle aurait certainement continué à s'étendre encore le long des deux rives du cours inférieur du grand fleuve si un explorateur, Savorgnan de Brazza, n'avait devancé Stanley et planté le drapeau français sur la rive nord, en face de Léopoldville. Comme le Niger, bien que sur une plus large échelle, le Congo s'achemine vers la mer en décrivant une immense boucle coulant successivement dans le sens N.-O., O. et S.-O. et navigable de Bukama à Kongolo, de Kindu à Ponthierville, de Stanleyville à Léopoldville, et de Matadi à Boma. Ses principaux affluents sont aussi navigables. Ceci, en facilitant la pénétration a, comme pour les vallées du Niger, du Nil et du Zambèze, rendu à la fois moins coûteux et plus rapide le travail de développement et de colonisation.

Le lac Tanganyika forme la plus grande partie de la frontière d'avec l'Est africain; le chemin de fer Kigoma-Dar-es-Salaam constitue une excellente voie d'accès à l'Océan Indien. Du côté sud, le Congo est relié, par chemin de fer au Cap, à Durban et à Beira (Océans Atlantique et Indien). Deux autres chemins de fer, actuellement en construction, réuniront d'une part le Katanga à Benguela-Lobito (Océan Atlantique) et, d'autre part, le Sud du Kasaï à Saint-Paul-de-Loanda (Océan Atlantique également). De ce côté, les colonies limitrophes sont la Rhodésie anglaise et l'Angola portugais.

Du côté Nord, le Congo touche à l'Uganda et au Soudan anglais, à l'Afrique équatoriale française, enfin, à l'enclave de Cabinda. (Territoire portugais). A Boma commence l'estuaire du Congo dont le débit

est tel que son courant d'eau douce, d'un aspect brunâtre, se voit encore à la surface de l'Océan à plus de 20 kilomètres de la côte.

Le Congo belge est habité par près de 5.000.000 (Michiels et Laude disent : approximativement dix millions) d'indigènes appartenant à différentes tribus et parlant plusieurs dialectes. »

Ce sont là des généralités et nous n'avons pas cru devoir les allonger. De ci, de là, nous avons au contraire raccourci le texte de Gibbons. Il n'est plus aujourd'hui aucun Belge qui ignore ces détails. Nous avons aussi rectifié d'autorité quand Gibbons se trompait ou était mal renseigné. Mais où il nous faudra intervenir de manière plus radicale, c'est dans l'exposé qui suit :

L'histoire du Congo pendant les dix dernières années du XIX^e^ siècle est une des plus tristes et des plus révoltantes pages de l'histoire moderne.

Ni plus, ni moins. A cette affirmation, opposons sans retard l'opinion d'un Anglais: « J'ai trouvé amusante — disait à la Chambre des Communes, le député anglais John Campbell — l'ardeur avec laquelle d'honorables membres ont cherché à établir que leurs seuls mobiles sont les mobiles les plus purs et les plus nobles. L'intérêt de l'humanité, voilà le mot d'ordre. Certains orateurs ont commencé en parlant d'humanité et ont fini par le commerce. D'autres ont commencé par le commerce et ont fini par l'humanité. Malgré tout l'ornement des fleurs de la philanthropie, le fond de tous ces discours a été le commerce... Le motif véritable qui provoque la campagne anti-congolaise, menée avec tant de vigueur dans le pays et dans cette enceinte, feu Sir Henry Stanley l'a dévoilé en trois mots: le sentiment qui dicte les accusations portées contre le Congo est la jalousie. Le Congo réussit mieux que n'importe quelle autre puissance en Afrique. »

UN RESUME LOYAL.

Négligeons pour l'instant les autres témoignages et, pour fixer les esprits, rappelons brièvement les grands faits qui marquèrent, pour le Congo belge, la fin du XIX^e^ siècle et le com-

mencement du suivant : la Conférence géographique de Bruxelles de 1876 avait eu pour objet de coordonner les efforts et de substituer des méthodes scientifiques aux procédés empiriques; et la « recherche des moyens de faciliter l'ouverture des voies qui fassent pénétrer la civilisation ainsi que des moyens de supprimer la traite des nègres... »

Sept nations participèrent à la Conférence. Le passage essentiel du discours d'ouverture prononcé par Léopold II est celui-ci : « Ouvrir à la civilisation la seule partie du globe où elle n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, c'est, j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès... » Ces paroles, prononcées en 1876, voici donc exactement 50 ans, fixent le caractère et le fondement de la colonisation belge en Afrique.

L'Association internationale africaine.

En exécution des délibérations de la Conférence fut constituée l'Association internationale africaine qui organisa, d'après le plan et le programme de la Conférence, des expéditions pour la découverte totale du centre de l'Afrique. Des comités nationaux furent créés dans chacun des pays ayant participé à la Conférence: le comité national belge envoya des expéditions par la côte orientale, la pénétration par la côte occidentale étant réputée impossible: l'arrivée en 1877 de Stanley à Boma démontra que l'accès de l'Afrique centrale était non seulement possible par la voie occidentale, mais aussi que par cette voie la pénétration serait hâtée.

Le Comité d'études du Haut-Congo.

Léopold II associa Stanley à ses plans et constitua le Comité d'études du Haut-Congo qui décida la grande expédition de Stanley: fondation de postes depuis Banana jusqu'aux Falls, occupation et affirmation du droit d'occuper, traités entre le Comité d'études du Haut-Congo et les chefs indigènes.

L'Association internationale du Congo.

Le caractère de son activité s'étant modifié, le Comité d'études changea de nom et devint l'Association internationale du Congo: un empire colonial était en formation.

C'est alors que surgirent les premières difficultés avec le Portugal et l'Angleterre : le Portugal prétendait exercer sa souveraineté sur les deux rives du Congo et couper ainsi l'accès par la mer à l'Etat nouveau. Pour déjouer ces prétentions, un droit de préférence fut accordé à la France en cas de cession par l'Association internationale du Congo, de ses stations et de ses territoires.

L'Etat indépendant du Congo.

Puis eut lieu la Conférence de Berlin (1884-1885), le pavillon de l'Association internationale du Congo fut reconnu comme celui d'un Etat ou d'un Gouvernement ami; l'Association internationale du Congo déclara adhérer aux délibérations de la Conférence et devint cosignataire de l'Acte général. L'Etat indépendant du Congo était né. Le 1er juillet 1885, sa fondation était proclamée à Boma.

Aussitôt, l'Etat fut organisé, la construction du chemin de fer Matadi-Léopoldville entamée, de nouvelles explorations et expéditions entreprises. 1889 rappelle la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles, la campage arabe, le testament du Roi quant à la souveraineté de l'Etat du Congo.

Par une convention du 3 juillet 1890, la Belgique consent à l'Etat indépendant du Congo un prêt de 25 millions en échange de la faculté de pouvoir annexer le Congo à l'expiration d'une période de dix ans. C'est sur cette convention que la Belgique s'appuiera pour annexer le Congo en 1908.

De 1900 à 1908 s'étend la période d'organisation définitive: tribunaux, hôpitaux, force publique, etc., etc. Cependant, de nouvelles difficultés ont surgi, le nouvel Etat est violemment attaqué, on critique âprement les erreurs et défauts du régime, une commission d'enquête (1904-1905) fait étudier la situation

sur place, et, sur la base du rapport remis par cette commission, sont élaborés les décrets réformateurs du 3 juin 1906. La campagne de dénigrement continue néanmoins. Enfin, le Parlement est saisi de la question d'annexion, celle-ci est votée en août-septembre 1908 et, le 15 novembre 1908, l'Etat indépendant n'existe plus.

La guerre.

Survient la guerre de 1914-1918 et la campagne africaine qui assure à la Belgique la possession d'un territoire inestimable et fait, une fois de plus, la preuve du droit de la Belgique d'avoir un empire africain et de sa capacité de le défendre. L'Allemagne renonce, en faveur des principales puissances alliées et associées, à tous ses titres sur ses possessions d'outre-mer (Art. 119 du Traité de Versailles), et une convention anglo-belge, ratifiée par le Conseil suprême de la Société des Nations, confie à la Belgique le mandat d'administrer le Ruanda-Urundi et la gestion exercée en vertu de ce mandat, est approuvée à l'unanimité.

LES POLEMIQUES ANGLAISES.

Telle est notre version. Voyons celle de Gibbons :

« Au début du XX[e] siècle, la convention de 1890 entre la Belgique et l'Etat indépendant du Congo était sur le point de prendre fin. La question de l'annexion fut soulevée en Belgique, et, dans le reste du monde, on se demanda si les Belges étaient bien capables d'administrer une part si grande et si importante du Continent africain. Longtemps on a cru que le rêve de Livingstone : « l'Afrique centrale au Christ », avait été effacé par la pénétration européenne dans le Continent noir, car loin d'apporter la civilisation et le bonheur aux indigènes, les Blancs ne leur ont apporté que barbarie et misère.

En 1901, pendant que la presse bruxelloise discutait le conflit qui avait surgi entre le roi Léopold et ses hommes d'Etat quant à l'annexion, la presse londonienne était pleine de récits de voyageurs anglais rapportant les faits illustrant la scandaleuse administration congolaise, et l'exploitation des indigènes par les commerçants et les autorités du Congo.

En 1902, le livre de Morel, « The Affairs of West Africa », porta l'agitation en Angleterre à un point tel que le Foreign Office crut de son devoir de pressentir les signataires de l'Acte de Berlin sur l'opportunité d'une action commune destinée à mettre un terme à la mau-

vaise administration de l'Etat indépendant du Congo. Ne pouvant obtenir l'accord des Puissances, le Gouvernement britannique décida d'agir seul. En 1903, il fit de sévères représentations diplomatiques à Bruxelles. La Belgique était avisée que cette action était inspirée non par des racontars de voyageurs et missionnaires, mais par des rapports de consuls britanniques, l'un corroborant l'autre, de façon telle qu'il était impossible de nier l'évidence.

Affirmations et contre-affirmations.

Le public belge prit cette action en très mauvaise part. Il croyait de très bonne foi que le but caché de l'Angleterre était de s'approprier le travail qui avait converti le Congo en un riche domaine. Ils évoquèrent le traitement infligé par l'Angleterre aux Boers (la guerre du Transvaal, dit d'autre part Gibbons, fut injuste et barbare) et leurs rapprochements, très curieux à lire maintenant, montrent que la Belgique, et aussi la Russie, et aussi la France, ont découvert depuis peu seulement — quand il y allait de leur intérêt — que les Britanniques sont des champions de la liberté et du droit. »

Vraiment, on croirait Gibbons Anglais plutôt qu'Américain. Puisqu'il veut des précisions, demandons-lui donc s'il a oublié — pour ne choisir qu'un exemple relativement récent — quelle est la nation qui a rompu le traité d'Amiens que la France, rassasiée de gloire et avide de paix, avait accueilli avec tant d'enthousiasme ?

En fait, on peut trouver des journaux belges sérieux qui, au cours des dix dernières années, ont assuré que l'Allemagne était la seule de toutes les grandes puissances dont la loyauté ne puisse être suspectée dans ses démêlés avec les petites nations.

Encore qu'il ne doit pas être difficile de prouver que Gibbons avance là une affirmation qu'il n'a certainement pas pu vérifier, étant donné qu'il a écrit la première édition de son livre de 1914 à 1916, nous pouvons lui opposer une autre affirmation qui est celle-ci : nous n'ignorions pas en Belgique les visées annexionnistes de l'Allemagne sur le Congo belge pas plus que nous n'ignorions que l'Angleterre soutenait les prétentions du Portugal à la possession des deux rives du fleuve.

Nous savions que, dès 1886, le Dr Arendt publiait une étude intitulée « Les Buts de la Politique coloniale allemande »

qui mettait en lumière l'importance de la région des lacs et l'intérêt qu'aurait l'Allemagne à drainer vers la côte de l'Est africain tout le commerce de l'Afrique centrale; que le Dr H. Meyer, peu de temps après, parlait ouvertement de la « politique panafricaine » à laquelle l'Allemagne pouvait aspirer; et qu'en 1911, un député conservateur, M. von Liebert, pensait qu'en ce qui concerne Sumatra, Java, etc. et surtout le Congo belge, les Allemands les prendraient tout simplement quand bon leur semblerait.

« Tous les partis belges — poursuit Gibbons — à l'exception du parti socialiste, approuvèrent la gestion du roi Léopold dans l'Etat indépendant du Congo. »

Si les partis catholique et libéral soutenaient le roi, c'est qu'ils n'étaient pas, suivant le mot de M. de Smet de Naeyer, anti-coloniaux, hantés par les tares attribuées à toute politique coloniale; c'est aussi parce qu'ils rendaient hommage à la grandeur de l'œuvre du Congo et aux desseins patriotiques de son fondateur; c'est enfin et surtout parce qu'ils étaient convaincus que les idées civilisatrices qui ont présidé à la fondation de l'Etat indépendant du Congo devaient continuer à occuper la première place dans les préoccupations du pays.

« En face d'un témoignage irrécusable (?) d'horribles cruautés commises par les autorités belges, la Chambre belge vota par 91 voix contre 35, la motion suivante : « La Chambre, d'accord avec le Gouvernement et confiante dans le développement normal et progressif de l'Etat indépendant du Congo, sous l'égide du roi, passe à l'ordre du jour. »

Le rapport Casement.

En février 1904, le Foreign Office publia le rapport de l'enquête faite sur son ordre par M. Casement, consul à Boma. M. Casement disait que l'Etat indépendant du Congo n'avait pas gouverné suivant les principes généraux de l'Acte de Berlin, que les autorités n'exerçaient pas de contrôle sur les subordonnés, que l'exploitation des indigènes par la foule des commerçants européens sans conscience, était terrible au-delà de toute expression.

M. Casement avait l'avantage de pouvoir, étant sur place, établir des comparaisons. Dans un district où il avait vu 5.000 indigènes en 1887, il y en avait moins de 600 en 1903. Les villes et les villages du

Lac Mantumba avaient diminué de 60 à 70 p. c. en dix ans. En six mois, à la Rivière Mombaya, la plus faible des estimations portait le nombre des gens tués ou mutilés (la main droite coupée) à six mille et ce chiffre ne comprenait pas les enfants que les soldats étaient autorisés à tuer à coups de crosses de fusil pour épargner des cartouches. »

Ceux qui, comme nous, ont eu le bonheur de traverser tout le Congo belge du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest, imagineront sans peine ce que ce tableau a d'exagéré. Pratiquement, pour faire ce recensement, un seul homme, fût-il Anglais et consul britannique, aurait dû disposer de nombreux mois. Et encore ses conclusions n'auraient-elles pas été pertinentes, n'étant pas le moins du monde contradictoires.

« On perd toute patience quand on entend des partisans aveugles déclarer que les événements qui ont suivi ont prouvé la fausseté de ce rapport, simplement parce que M. Casement, par la suite Sir Roger Casement, conspira contre l'Angleterre en Irlande (pour l'Allemagne) et fut pendu comme traître. Nul de ceux qui approchèrent Sir Roger Casement, qu'il ait été ou non de son avis dans la question irlandaise, ne peut récuser la sincérité de ses motifs ni le considérer autrement que comme un patriote. Sir Roger fut une victime des inévitables forces qui se sont réveillées durant la présente transformation du monde. »

C'est vite dit. Plaçons, comme Challaye le fit naguère de Morel, plaçons Casement au rang des « héros » : le coup de bambou que les anciens n'ignorent pas — la quinine n'étant pas encore employée en ce temps-là comme remède préventif — l'ambition et l'argent de Morel ou de la « Congo Reform Association » ou de l'Allemagne ont fait le reste. L'homme naît foncièrement bon, a dit à peu près J.-Jacques Rousseau, c'est la société qui le pervertit.

Le rapport Cromer.

« Mais s'il faut rejeter le rapport de Casement, que faut-il faire du mémoire de Lord Cromer, publié en même temps par le Gouvernement britannique? Quand Lord Cromer visita le Haut-Nil en 1903, il vit de ses propres yeux l'horreur de la domination belge. Il déclara que la population de la rive belge du Nil était à proprement parler éteinte, que les Belges étaient si haïs et craints (moins cependant que les Anglais au Transvaal) qu'aucun officier belge n'osait s'aventurer en brousse sans une forte escorte, que les indigènes fuiaient les autorités

belges, que les soldats belges avaient toute liberté pour piller et rançonner.

Pour donner une idée exacte de l'opinion de Lord Cromer, je cite textuellement la fin de ses observations (qu'on lise attentivement cette conclusion, on jugera comme nous sans doute qu'elle est loin de confirmer les faits qui précèdent) : « Les faits que j'ai notés mettent suffisamment en évidence l'esprit qui anime l'administration belge, si toutefois cela peut être appelé administration. Le gouvernement, aussi loin que je puisse voir, est conduit partout exclusivement d'après des principes commerciaux, et même appréciés à ce point de vue, il apparaîtra que ces principes sont plutôt à courte vue.»

Fitzmorris et Grey.

Dans le débat à la Chambre des Communes sur les rapports de Casement et de Cromer, plusieurs membres opinèrent que l'Angleterre était fondée, de par sa signature apposée à l'Acte de Berlin, à intervenir; et un membre (Lord Edmond Fitzmorris) crut que la réponse belge aux représentations britanniques justifiait une action navale contre Boma. Mais quel gouvernement est toujours intervenu par la force pour honorer sa signature à un traité, excepté quand ses propres intérêts étaient en jeu ? »

On le voit, Gibbons oublie de rapporter l'opinion du député John Campbell que nous avons donnée plus haut. Mais continuons :

« Sir Edward Grey, qui était alors dans l'opposition, soutint la politique du Gouvernement à la Chambre des Communes dans le sens d'une action commune des Puissances, l'Angleterre ne devant pas agir seule, mais faire tous ses efforts pour obtenir la révision de l'Acte de Berlin.

L'indignation qui se manifesta en Belgique quand on y prit connaissance des rapports Casement et Cromer et que les journaux y divulguèrent le débat des Communes fut extrêmement violente. L'année précédente, les Belges étaient fâchés, cette fois, ils étaient outrés. Ils persistaient à croire que les Britanniques n'étaient pas du tout animés par « la nécessité de maintenir le bon renom de la civilisation européenne », comme avait dit Lord Percy. Ils rejetèrent délibérément les charges cruelles. Ils dénièrent « in toto » les observations faites par Lord Cromer, et se persuadèrent que l'Angleterre nourrissait le dessein de s'approprier le Congo ainsi qu'elle l'avait fait de l'Etat libre de Transvaal et d'Orange.

Le deuxième livre de Morel.

Un autre livre de Morel, intitulé « King Leopold's Rule in Africa » prouva par la comparaison de la valeur des exportations et

des importations qu'il n'y avait aucun commerce établi entre les indigènes et leurs oppresseurs. Depuis 1898 à 1902 plus de 35 millions de dollars d'exportations, principalement de caoutchouc, étaient balancées seulement par 17 millions d'importations.

Les chiffres de 1903 montrèrent une exploitation plus mauvaise encore : Exportations, environ 11 millions de dollars; Importations, moins de 4 millions 300 mille dollars. Si l'on déduit de ce dernier chiffre, le coût total des matériaux de construction introduits au Congo pour son développement et des marchandises uniquement destinées aux Européens, on se demande quel est le chiffre qui peut rester pour représenter le prix des marchandises échangées par les indigènes contre le caoutchouc qu'ils livraient. L'exploitation cynique des Noirs n'était possible que grâce à la connivence des autorités locales. L'administration faible et incapable méconnaissait les stipulations de l'accord international qui avait confié Léopold II l'Etat indépendant du Congo.

VERIFICATION DES STATISTIQUES.

Qui ne saisit l'arbitraire de telles conclusions ne reposant que sur des déductions personnelles tirées à distance de chiffres non contrôlés ?

Non contrôlés? En effet, Morel ou Gibbons donne: Exportations de 1898 à 1902, 35 millions de dollars; Importations, 17 millions de dollars, soit 175 millions de francs d'une part; 85 millions de francs d'autre part.

Vérification faite, nous trouvons Exportations: 1898, 22 millions 163.481 fr. 86; 1899, 36 millions 067.959 fr. 25; 1900, 47 millions 377.401 fr. 33 ; 1901, 50 millions 488.394 fr. 31 et 1902, 50 millions 069.514 fr. 97. Total : 206 millions 166.751 fr. 72 et non 175 millions de francs. — Importations : 1898, 23 millions 084.446 fr. 65; 1899, 22 millions 325.846 fr. 71; 1900, 24 millions 724.108 fr. 91; 1901, 23 millions 102.064 fr. 07 et 1902, 18 millions 080.909 fr. 25. Total: 111 millions 317.375 fr. 59 et non 85 millions de francs.

Pour ces années, nous relevons Exportations, caoutchouc : 1898, 2113 tonnes; 1899, 3747 tonnes; 1900, 5316 tonnes; 1901, 6023 tonnes, et 1902, 5350 tonnes. — Ivoire : 1898, 216 tonnes; 1899, 292 tonnes; 1900, 263 tonnes; 1901, 198 tonnes et 1902, 249 tonnes. — Huile de Palme : 1898, 1419 tonnes; 1899, 1467 tonnes; 1900, 1627 tonnes; 1901,

1735 tonnes et 1902, 1957 tonnes. — Amandes de Palme : 1898, 4740 tonnes; 1899, 4703 tonnes; 1900, 4884 tonnes; 1901, 4225 tonnes et 1902, 5212 tonnes.

De plus, en 1901, 212 tonnes de copal et en 1902, 340 tonnes. Donc, caoutchouc, ivoire, huile de palme, amandes de palme et copal, et non caoutchouc même principalement.

Pour l'année 1903, Gibbons ou Morel donne : Exportations, environ 11 millions de dollars; importations, moins de 4 millions 300 mille dollars. Convertissons en francs: Exportations, environ 55 millions; Importations, moins de 21 millions 500.000 Vérification faite, on a Exportations, 54 millions 597.825 fr. 21 et Importations, 23 millions 933.375 fr. 02. La presque exactitude des derniers chiffres ne fait qu'accentuer l'inexactitude flagrante des premiers. On trouvera dans nos articles « L'importation au Congo » et « Aperçu économique de la Colonie du Congo belge » (« Chez Nous », janvier et juillet 1925) tous renseignements utiles quant à l'étude approfondie de la question du commerce spécial du Congo. Egalement, dans notre « Chronologie de l'Histoire du Congo belge » (Editions Slebyg, Anvers), est renseignée tant la valeur des exportations à partir du second semestre 1886, que celle des importations à partir de mai 1892.

Et l'on verra que la progression peut s'établir comme suit, par périodes de cinq années : Exportations, 53—205—275—280—473 et 1114; Importations: 68—111—110—189—253 et 944. L'affaissement dans la progression des importations s'étend à la période 1903-1907. Mais l'écart entre les chiffres des exportations et les chiffres des importations 53-68, 205-111, 275-110, 280-189, 473-253 et 1144-944 ne justifie aucunement, on en conviendra, l'indignation réelle ou simulée des statisticiens de « King Léopold's Rule in Africa » ou de « The New Map of Africa ».

D'autant plus que, pendant longtemps, le commerce, au Congo, s'est effectué sous la forme du troc, que la prestation de l'impôt se faisait en nature, et que, enfin, comme dans toute

colonie nouvelle, il a fallu, tout d'abord, faire en sorte que l'indigène ait des besoins nouveaux: vêtements, parures, etc.

LA COMMISSION D'ENQUETE.

Voyons d'abord comment Gibbons relate cet épisode :

A un moment donné, l'opinion publique mondiale fut si «montée» contre les Belges que leur Roi se décida à envoyer au Congo une Commission d'Enquête à pouvoirs illimités qui fut composée de trois hauts magistrats belges et d'un haut magistrat suisse auxquels s'adjoignit le Président de la Cour d'appel de Boma.

Le rapport de cette Commission parut en novembre 1905, après que le Gouvernement eut réformé l'Administration; il présenta, sous une forme emphatique, la suppression de la traite des noirs, du cannibalisme, des sacrifices humains et vanta l'établissement de chemins de fer, le lancement de bateaux, etc., et le merveilleux développement de Léopoldville, centre commercial. A en croire ce rapport, les villages du Congo ressemblaient aux villes d'eaux d'Europe, ils avaient des écoles et des hôpitaux. Il reconnaissait néanmoins qu'il y avait eu des abus, que certaines malheureuses populations avaient été obligées de porter des charges énormes et qu'elles étaient, de ce fait, menacées de destruction partielle.

On y lisait encore qu'il y avait eu pression dans la perception de l'impôt-caoutchouc; que, toutefois, le régime avait reçu des adoucissements dans le Domaine privé du Roi; on n'y cachait point que des femmes avaient été prises comme otages dans les villages qui n'avaient point apporté les quantités exigées de caoutchouc; que des indigènes défaillants avaient été fouettés; que des sentinelles noires avaient accompagné les collecteurs de caoutchouc et que des opérations militaires — effectuées par des troupes du Gouvernement — avaient été menées contre des villages tout comme s'il s'était agi de soumettre une contrée ennemie. Quelques compagnies qui détenaient des concessions étendues furent ouvertement dénoncées.

En substance, le rapport de la Commission était identique à ceux de Casement et des autres consuls et voyageurs britanniques. L'Etat indépendant du Congo éloignait de lui les indigènes par des traitements en opposition directe avec les principes qui avaient présidé à sa constitution. Par lui, les indigènes étaient rejetés dans un esclavage pire que celui qu'auparavant ils avaient connu. Non seulement le Gouvernement permit l'oppression pratiquée par les compagnies dans leurs concessions et par les autorités dans le Domaine privé, mais encore, c'est bien de la faute et du Gouvernement et des compagnies si des rébellions éclatèrent.

Les opprimés noirs désespérant d'en finir jamais avec leurs oppresseurs blancs, ou bien ils refusaient, sans violence, de travailler aussi

durement qu'ils y étaient forcés, ou bien, pour diverses raisons, ils se trouvaient incapables de réunir la quantité de caoutchouc imposée. Alors, leurs bourreaux les torturaient, les mutilaient, les massacraient en masse.

Ce qu'on oublie trop facilement.

Quelles étaient donc les fameuses dispositions de l'Acte général de Berlin si souvent invoquées par Gibbons? 1. La liberté de commerce et de navigation dans le bassin du Congo et son prolongement jusqu'aux deux océans; 2. La liberté de navigation sur le Congo; 3. La neutralité des dits territoires en cas de guerre; 4. La suppression de la traite des nègres; 5. L'obligation d'améliorer les conditions morales et matérielles des indigènes et 6. La nécessité d'occupation effective pour être valable. Nous est avis que notre historien eût pu, — son exposé y aurait gagné en clarté, — les rappeler au moins une fois à l'occasion de ses multiples griefs.

Exploration et occupation du territoire.

Il a préféré ne pas le faire, escamotant ainsi le magnifique effort des Belges pour l'exploration et l'occupation du territoire: Coquilhat, Hanssens, Van Gèle, les frères Le Marinel, Hanolet, Baert, Lothaire, Roget, Alexandre Delcommune, Bia, Franqui, Macar, et d'autres lui sont totalement inconnus.

De même, tous ces commissaires de districts dont la mission fut, au début, maintes fois entravée par des guerres, des révoltes, des famines, des épidémies. Plusieurs ont payé de leur Stairs, Cassart, Bodson, Legat, Cornet, Diederich, Lemaire, de vie leur dévouement envers le Roi qui leur avait prescrit d'étendre pacifiquement sa souveraineté dans l'intérieur d'un territoire immense. Il faut rappeler cette activité fébrile quand on écrit l'histoire de la pénétration européenne en Afrique équatoriale.

La campagne arabe.

Et aussi cette admirable campagne arabe que nous avons précédemment évoquée (dans « Chez Nous », octobre 1924) en

ayant soin d'insister sur des noms tels que Dhanis, Roget, P. Le Marinel, Van Gèle, Descamps, Michaux, Legat, Hodister, Lippens, De Bruyne, Gillain, Scheerlinckx, Cerckel, Hinde, Chaltin, Ponthier, Lothaire, Lange, Hanquet, de Wouters, Hambursin, Henry, Jacques, Cassart, Tobback, etc. Cette campagne héroïque eut pour résultat la suppression de la traite des esclaves dans le territoire de la colonie, l'anéantissement de l'influence arabe, la reconnaissance du pays compris entre le Sankuru et le Tanganika, l'expansion de l'Etat dans le Maniéma et l'occupation effective du territoire compris entre les lacs Moëro et Kivu.

La campagne contre les Madhistes.

Et encore la campagne contre les Madhistes (Van Kerckhoven, Ponthier, Milz, de la Kéthulle, Foulon, Nilis, Donckier de Donceel, Delanghe, Franqui, Christiaens, Chaltin, Laplume, Saroléa, Cajot, Debacker, Henry, Hanolet, Renier) qui détermina l'Angleterre, désireuse de venger la mort du Général Gordon et de conquérir le Soudan, à donner à bail au roi Léopold l'enclave de Lado.

Répression de révoltes.

Et la répression de la révolte des soldats Batéléla (Dhanis, Henry, Dubois, Doorme, Hecq, Cassart, le Père Cambier, Gillain, Augustin, Lothaire, Malfeyt).

Construction du chemin de fer.

Et la construction du chemin de fer Matadi-Léopoldville (Thys, Cambier, Charmanne, G. Le Marinel, Van Dorpe, Vereycken).

Et enfin, en douze ans, l'organisation à l'européenne d'un Etat colonial, œuvre qui nécessite ordinairement pendant de longues années de laborieux et sanglants efforts !

Tout cela, Gibbons l'oublie. Seul Casement dit vrai. La Commission d'enquête ne publie son rapport qu'après la réforme des institutions défectueuses. Ce rapport confirme le rapport de Casement. On ne peut être plus partial.

La situation économique d'alors.

Nous répondrons en disant (d'après J. Flamme) que pendant qu'il faisait respecter son autorité, l'Etat indépendant du Congo s'occupait aussi de développer activement son outillage économique et tous ses services d'intérêt public. Une ligne télégraphique réunit Boma à Coquilhatville, une autre Kasongo à Uvira.

Le chemin de fer du Mayumbe est construit. On entreprend, sous la direction active et énergique de l'ingénieur Adam, la création de la ligne ferrée des Grands Lacs, devant réunir, d'une part, le fleuve Congo au chemin de fer « transafricain » du « Caire au Cap » et, d'autre part, l'« Atlantique à l'Océan Indien ». L'ordre est assuré par la force publique et par les tribunaux, autant que par les fonctionnaires de l'administration. Les exportations montent de 7 millions, en 1887, à 80 millions en 1908; les importations de 10 millions à 35 millions. L'Etat s'occupe aussi d'améliorer le sort des blancs et des noirs qui peuplent le vaste territoire du Congo. Des hôpitaux, des lazarets, un institut bactériologique et des offices vaccinogènes sont établis.

Opinions diverses.

Ainsi, quand on jette un coup d'œil en arrière, lorsqu'on envisage le labeur colossal qui dut être dépensé pour faire progresser aussi rapidement une telle entreprise depuis le jour où Stanley ouvrit le continent mystérieux à la civilisation, on doit reconnaître qu'il a fallu au Souverain et à ses collaborateurs une force de caractère et une ténacité dignes du nom Belge. « C'est une œuvre de Titan, accomplie par des Pygmées », disait de Brazza.

M. Paul Leroy-Beaulieu, le grand économiste français, ne cachait pas davantage son admiration pour la tâche accomplie: « Ce sera l'éternel honneur du roi Léopold d'avoir deviné l'avenir de cette partie du monde, de l'avoir préparée par d'immenses sacrifices, de ne pas s'être laissé envahir ni par la fatigue ni par le doute qu'eussent pu susciter, chez un esprit moins ferme, les

lenteurs et les mécomptes des débuts. Il méritera d'être compté au nombre des plus grands souverains de ce temps, comme créateur d'empire. »

« C'est à Léopold II que l'intérieur du continent africain devra la résurrection et la vie », affirma le cardinal Lavigerie. « En réalité — écrivit le « Temps », le plus grand journal de la République française — Léopold II est une des figures du XX[e] siècle, c'est un homme qui a réuni à un degré éminent les qualités d'un grand homme d'action: l'imagination de haut vol qui embrasse du regard toute l'étendue du possible, et sans laquelle, il n'est point de héros; l'invention des moyens pratiques d'exécution; une résolution forte et tenace. Il n'y a rien de semblable dans l'histoire à la mise en valeur de cet immense pays, cœur de tout un continent, par un Souverain qui n'y est jamais allé et qui y donne le plus émouvant des spectacles humains, celui d'une intelligence supérieure, en action sur un vaste théâtre. »

Opinion de la Commission d'enquête.

Pour en revenir à la fameuse Commission d'enquête, rétablissons les faits dans leur vérité historique. La volonté persévérante du Roi ne faiblit pas devant les critiques acerbes et — il est permis de le dire aujourd'hui — intéressées, dont l'accablèrent les polémistes étrangers et même belges.

A la campagne anglaise de dénigrement, il répondit en poursuivant avec plus de fermeté son but, en assurant les réformes et les améliorations nécessaires. Le 23 juillet 1904, il instituait une commission composée de trois hauts magistrats de trois nationalités, chargée de procéder à une enquête générale. Aux termes des instructions données par le Monarque, une autorité sans limites était octroyée aux commissaires. La commission fit au Congo un séjour de cinq mois.

Le rapport qu'elle déposa, tout en formulant plusieurs importants projets de réforme, rendit un éclatant hommage à l'édifice élevé par le Roi: « Bien que nous n'ayons eu pour mission que de rechercher les mauvais traitements ou les abus

dont les indigènes auraient à se plaindre, de constater le mal, nous ne pensons pas qu'il soit interdit de signaler en passant le bien qui nous a frappés. Quand on voyage au Congo et qu'on fait la comparaison entre l'état ancien, qu'on connaît par les récits ou les descriptions des explorateurs, et l'état actuel, l'impression éprouvée tient de l'admiration et de l'émerveillement. »

Néanmoins, les polémiques continuent.

Cependant, Gibbons :

Le Roi Léopold, en publiant le rapport, dit que, depuis le commencement de son œuvre africaine, son intention avait été philanthropique plutôt que commerciale; qu'il était heureux de voir les abus exposés, et qu'il avait l'intention de charger une autre commission de rechercher les moyens pratiques de satisfaire aux desiderata de la Commission d'Enquête : refonte d'administration et amélioration du sort des indigènes dont il avait toujours eu à cœur les intérêts. On croyait peu à la sincérité du roi Léopold, au désir du Gouvernement belge et à la volonté du peuple belge de mettre fin à ce scandale. Des concessions ayant été accordées à des syndicats américains, on crut comprendre que c'était, de la part du Roi, un moyen d'éviter l'ingérence du Gouvernement des Etats-Unis dans ses affaires coloniales.

L'ANNEXION.

Le 4 décembre 1907, le Gouvernement belge présenta à la Chambre un traité entre le Roi Léopold et la Belgique, cédant l'Etat indépendant à la Belgique. Après quelques modifications, ce traité fut accepté par la Chambre et le Sénat en 1908.

Gibbons oublie de mentionner le vote (par 128 voix contre 2 et 29 abstentions) de l'ordre du jour du 14 décembre 1906 par lequel la Chambre des Représentants rendit hommage à la grandeur de l'œuvre congolaise, ainsi qu'aux desseins patriotiques de son fondateur et affirma les droits de la Belgique sur le Congo.

Il oublie également la « Commission des XVII », composée de députés appartenant à tous les partis (ceci est important, on le verra tout à l'heure) qui fut chargée d'examiner le projet de loi du 7 août 1901 et de préparer l'annexion.

Il nous paraît en outre qu'il eût été d'élémentaire justice de rappeler les longs et patriotiques débats de la discussion de

l'annexion. Ouverts à la Chambre le 15 avril 1908, conduits par Renkin, ils se terminèrent le 20 août suivant, par le vote à une grande majorité. Repris le 20 août au Sénat, ils occupèrent treize séances et aboutirent, le 9 septembre, à la ratification, vigoureusement et longuement acclamée.

La Belgique reprit le Congo, acceptant de payer des indemnités à la Princesse Clémentine et au Prince Albert et 10 millions de dollars au Roi en 15 annuités, mais refusa d'être responsable de la dette de l'Etat indépendant du Congo qui s'élevait à environ 23 millions de dollars. La somme garantie au roi Léopold et à ses successeurs était à dépenser au bénéfice du Congo, et les indemnités de la Princesse Clémentine et du Prince Albert devaient cesser au mariage de l'une et à l'avènement de l'autre.

Dans le traité original, le roi Léopold avait fait des réserves inacceptables quant à la façon dont les revenus des Domaines de la Couronne devaient être dépensés. Il voulait établir, aux dépens du Congo, une sorte de Fondation Rockefeller ou Carnegie, pour promouvoir l'avancement des sciences et aider au bien des habitants de la Belgique et du Congo; cette fondation aurait été une charge onéreuse au budget de la Colonie.

Pourquoi à la Princesse Clémentine seulement? Gibbons semble ignorer l'existence des Princesses Louise et Stéphanie. Et même croire que le Prince Albert est le fils, non le neveu du roi Léopold. Contentons-nous de hausser les épaules.

Le roi avait, en effet, espéré pouvoir utiliser une partie des revenus du Domaine national et du Domaine de la Couronne à des destinations d'utilité publique pour le Congo et la Belgique, telles que : travaux publics au Congo, travaux de défense nécessaires au Congo, développement de l'enseignement pratique au Congo, création d'hôpitaux, d'asiles, d'institutions de bienfaisance en faveur des habitants du Congo ; et en Belgique : établissements d'instruction pour former le personnel colonial, cours de sciences médicales concernant les maladies tropicales, subsides pour la création d'une marine coloniale, subsides pour la création, dans les arsenaux de l'Etat belge, d'un matériel d'artillerie pouvant servir à la défense coloniale. Il avait spécifié qu'aucune partie des revenus du domaine national ne put être employée que dans un but d'utilité publique.

Mais ce fut l'annexion pure et simple qui fut votée après que le Roi s'y fut rallié. La même année fut créé le Fonds spécial du Roi de 50 millions de francs payables en 15 annuités. La dette du Congo s'élevait à 114,500,000 fr., montant des emprunts contractés depuis 1888 ; ce passif était largement compensé par un actif sérieusement évalué à 122,000,000 fr.

Dans le même temps, le Statut de la Colonie était établi par une loi spéciale. L'Europe était mise en face d'un fait accompli. Mais les puissances signataires n'avaient-elles pas à reconnaître la validité de ce transfert ? En 1885, elles avaient constitué un Etat libre et indépendant, dont elles s'étaient engagées à garantir la neutralité perpétuelle.

Le fait accompli.

Le 1er novembre 1908, Sir Edward Grey fit savoir que le Gouvernement britannique refuserait, jusqu'au jour où des assurances lui seraient données quant à l'avenir, de reconnaître l'annexion du Congo à la Belgique. Les colonies anglaises voisines du Congo pouvaient être affectées par la continuation d'une administration faible et injuste, différente de toutes celles en vigueur dans les autres possessions. La Belgique était invitée à donner des gages de bonne volonté dans le traitement des indigènes et le respect des privilèges commerciaux des autres nations au Congo. Le 23 décembre, les journaux londoniens publiaient un memorandum signé des plus éminentes personnalités anglaises, approuvant l'attitude prise par Sir Edward Grey.

A cette attitude, il nous plaît d'opposer celle prise par Paul Hymans disant à la Chambre belge : « Nous avons à préparer notre avenir colonial ; dès lors, négligeons les discussions vaines, les querelles stériles sur le passé. Laissons tout cela, c'est fini. Il s'agit d'organiser le Gouvernement de notre Colonie. Sur ce terrain, en face de l'étranger, nous pouvons nous donner la main. Souvenons-nous de notre devise nationale. Soyons unis, nous serons forts. »

L'Allemagne, elle, continue Gibbons, reconnut immédiatement le transfert. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, von Schoen, déclara au Reichstag, le 23 janvier 1909, que, de toutes les Puissances, l'Allemagne avait été la première à reconnaître l'annexion du Congo à la Belgique. Il ajoutait : « Bien que son acquiescement à cette annexion n'implique pas l'approbation de la situation existante, l'Allemagne est convaincue que le Gouvernement belge saura entrer dans la voie du progrès. »

M. von Schoen dit explicitement que son pays ne se croyait pas autorisé, de par le Traité, à intervenir dans la question congolaise. C'était donc une fin de non-recevoir opposée à l'Angleterre qui avait demandé à l'Allemagne de se joindre à elle pour obtenir l'introduction de réformes au Congo belge. La Belgique apprécia hautement cette manière de voir.

De nouvelles garanties sont réclamées.

En 1909, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne continuèrent à réclamer du Gouvernement belge des garanties précises au sujet des indigènes qu'on n'avait pas cessé d'exploiter. Mais la Belgique saisit le prétexte de la récente action austro-hongroise en Bosnie et Herzégovine. Les accords internationaux n'ont pas plus de valeur que le papier sur lequel ils sont écrits (Hélas! depuis 1914 la Belgique ne l'ignore plus...). L'annexion fut solennellement célébrée à Anvers. Le roi Léopold prononça un discours dans lequel, sans faire aucune allusion à la question des indigènes, il fit habilement ressortir les avantages commerciaux que la Belgique retirerait du Congo, montra l'urgence du développement de la marine marchande et invita les capitalistes à demander des concessions au Congo.

En même temps, les socialistes belges, à la Chambre, exposaient que l'un des premiers décrets du nouveau ministre des Colonies (Jules Renkin) avait été de réquisitionner 3600 indigènes pour la construction du chemin de fer. Le Ministre justifia le labeur forcé par le motif d'urgence et répliqua que les indigènes n'avaient pas lieu de se plaindre puisque le chemin de fer serait à leur usage aussi bien qu'à l'usage de la Belgique. La Chambre s'inclina... (Comme de juste.)

La manifestation à l'Albert Hall.

Le 19 novembre 1909, la manifestation à l'Albert Hall, à Londres, doit avoir averti la Belgique qu'une solution à la question du Congo était devenue nécessaire si l'on désirait que de bonnes relations soient maintenues entre les deux pays voisins. Cette démonstration était présidée par le Primat d'Angleterre assisté de neuf évêques, de personnalités non-conformistes, de nombreux pairs, et d'environ cinquante membres du Parlement.

Le Primat et l'Evêque d'Oxford exprimèrent leur foi dans les bonnes intentions du peuple belge, mais dénoncèrent en termes véhéments la coupable administration, la mauvaise volonté et les atrocités du Congo, déclarant que le Roi Léopold était personnellement et sans aucun doute responsable de tous les méfaits commis en son nom. L'évêque de Londres formula les demandes britanniques, à savoir :

que le mauvais traitement des indigènes devait cesser, que la propriété du sol devait leur faire retour, que des soldats et des policiers convenables devaient remplacer les policiers et soldats féroces et assassins, que les maisons d'otages devaient être détruites, etc.; bref, que les promesses faites au temps de l'annexion devaient être immédiatement accomplies.

Le rapport Thesiger.

Il est bon de rappeler à ceux qui prétendent aujourd'hui (et il en est beaucoup) qu'en continuant l'agitation contre l'annexion, le public britannique était égaré par les dits ou écrits partiaux de missionnaires chauvins et d'un agent aujourd'hui discrédité (?), le successeur de Casement à Boma (Casement discrédité, son successeur aussi : c'est curieux), que le Colonel Thesiger rapporta officiellement au Foreign Office dans les premiers mois de 1909 que tout le système belge d'impôts était frauduleux, que la violation des lois, les atrocités écœurantes du prélèvement du caoutchouc étaient dues à l'aveuglement, sinon, présentement à la connivence des autorités belges. Durant la même année, en octobre, les chefs indigènes envoyèrent une pétition au ministère belge des Colonies demandant une remise de l'impôt. Ils ne pouvaient récolter de caoutchouc, et ne recevaient néanmoins aucune remise des quantités exigées. Les prospecteurs, les commerçants britanniques furent empêchés d'agir dans la Province du Katanga.

Le leader socialiste belge, Vandervelde alla au Congo défendre deux missionnaires américains qui avaient été arrêtés pour avoir diffamé une des plus grosses sociétés caoutchoutières. M. Vandervelde obtint leur acquittement, et quand il rentra à Bruxelles, il témoigna à la Chambre de l'exploitation arbitraire disant qu'on torturait et qu'on tuait des indigènes, qu'on utilisait des sentinelles armées pour surveiller les esclaves chargés de recueillir le caoutchouc. Tout ce que le Ministre des Colonies put objecter, c'est qu'il espérait que les charges étaient exagérées ».

LA CHARTE COLONIALE.

Gibbons n'a jamais lu notre Charte coloniale. Nous ne pouvons pourtant pas la transcrire ici ! Il semble ignorer (et le Colonel Thesiger ignorait certainement) qu'au Congo, comme en Belgique, la liberté individuelle est garantie. Bien entendu, il n'est d'atteintes légales à la personne qu'en cas d'infraction et conformément aux règles de la procédure. Le droit de pétition y est autorisé. L'indigène y est protégé contre les abus des fonctionnaires. Ceux-ci peuvent être poursuivis sans autorisation

préalable. La propriété, le domicile de l'indigène sont aussi inviolables que le domicile ou la propriété du blanc. Nous ajouterons que « nul ne peut être contraint de travailler pour le compte ou au profit de particuliers ou de sociétés. »

Il est encore d'autres prescriptions que la charte coloniale formule sous forme de devoirs au Gouverneur Général. En ce qui concerne les indigènes, le Gouverneur Général a le devoir de veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence ; de pratiquer une politique de refoulement ou de concentration des indigènes ; de lutter contre les maladies ; de n'employer que des moyens de répression modérés (opérations de police et opérations militaires) ; de protéger et de sauvegarder la main-d'œuvre ; de rechercher les causes et de remédier à la dépopulation ; de favoriser l'expansion de la liberté individuelle, c'est-à-dire de tendre à la disparition de l'esclavage domestique ; de favoriser l'abandon progressif de la polygamie et de favoriser le développement de la propriété.

Et des étrangers voudraient nous faire croire que cette charte serait restée lettre morte ? C'est mal connaître le Belge respectueux des obligations qu'il a contractées et dont toute l'histoire nationale est basée sur l'amour des vieilles franchises ou libertés. Non, à qui nous dirait : « Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut point voir », nous répondrions : « Soit, pour ce qui nous regarde. Pour ce qui regarde autrui, voici un document signé d'un jésuite, le P. Pâque. Il est intitulé: « Attitude de certains Anglais vis-à-vis du Congo belge. » Remarquez que nous disons : de certains Anglais. Nous n'entendons nullement faire peser sur tout un pays, et sur un pays que nous estimons autant que l'Angleterre, ce qui n'est le fait que de certaines catégories de citoyens. Dans ces catégories, nous rangeons 1. des missionnaires protestants ; 2. des hommes politiques et 3. des commerçants.

Des missionnaires protestants.

Comme feu M. le baron van Eetvelde, qui fut ministre

d'Etat de l'Etat libre du Congo, nous distinguons parmi les Missionnaires protestants. Voici ce qu'il écrit : « A voir les déclarations haineuses et violentes de M. Sjöblom (Missionnaire protestant d'origine scandinave), il faut bien reconnaître que celui-ci ne semble posséder aucune des qualités qui prédestinent un homme à l'évangilisation de ses semblables : l'amour de la vérité, le désir de rendre à César ce qui lui revient, ni surtout cet esprit de charité qui est l'essence même du christianisme. Aussi, je vous prie de croire que je ne les confonds pas avec les hommes d'élite, les Grenfell, les Bentley, les Forfeyt et bien d'autres, que les Missions (protestantes) envoient au Congo. » (Lettre à « L'Etoile belge », du 21 mai 1897. Ceux qui désirent nombre de témoignages dans le même sens, n'ont qu'à lire: « La vérité sur la civilisation au Congo », par un Belge, 1903).

Or, parmi les 211 Missionnaires protestants qui résident au Congo, il n'y a pas mal de Sjöblom, plus ou moins accentués. C'est de ceux-là, sans doute, qu'entendait parler M. de Lanessan, ancien Gouverneur de l'Indo-Chine et professeur à la Faculté de médecine de Paris («Principes de colonisation», 1897) quand il écrivait : « Les Missions anglaises protestantes utilisent leur action religieuse dans un but politique », et notre spirituel compatriote, M. Picard, (« En Congolie ») quand il dit que la prévoyante Albion frète des agents religieux et commerciaux « qu'elle expédie partout en éclaireurs, en commis voyageurs, en propagandistes et, ajoutent les langues vipérines, en mouchards ».

M. des Tilleuls (notre aimable confrère Fritz van der Linden), lors de son voyage au Congo, visita les écoles protestantes et fit remarquer « que les pasteurs s'évertuent à créer autour d'eux une atmosphère de sympathie ardente pour l'Angleterre... Sur une carte de l'Europe, qu'exhibait l'un d'eux à ses élèves, l'Angleterre était représentée par une énorme tache rouge ; la France et l'Allemagne se réduisant à des proportions ridicules. Quant à la Belgique, il fallait avoir de bons yeux pour lire son nom imprimé en un tout petit carré jaune. (Le même trait est rapporté par Edm. Picard dans « En Congolie »).

Nous détachons de l'excellente brochure du R. P. Vermeersch, (« Les Missions catholiques au Congo belge ») le passage suivant : « Tout récemment se mourait, aux Indes, en pleine activité et dans des sentiments héroïques, un de nos plus vaillants Missionnaires: le P. Vandaele. Le médecin qui le soignait et son ami intime, qui était-ce ? Un missionnaire protestant des environs. Pourquoi donc, au Congo, cette lutte à outrance ? Nous croyons sincèrement toucher au nœud du problème en répondant : parce que les Missionnaires protestants d'Angleterre ont pris en grippe l'Etat, sans assez le redouter, et qu'ils se sentent à leur tour détestés, mais craints.

Ils n'aiment pas l'Etat ; nous trompons-nous sur leur psychologie, en pensant qu'ils ne voient pas d'un bon œil, aux mains d'un petit pays, cet immense territoire qui assurerait à l'Angleterre la suprématie en Afrique ; qu'habitués à accueillir les étrangers dans leur empire colonial, ils se résignent peu volontiers à être les hôtes obligés d'une faible puissance et qu'ils caressent l'espérance, au moins lointaine, de voir flotter au Congo l'étendard britannique ? Et comment, dans la sincérité de leur patriotisme, ne chercheraient-ils pas, presque d'instinct, à préparer une mentalité anglaise plutôt que belge ? Des abus, hélas ! trop réels, ont été ensuite l'occasion de récriminations incessantes et de plaintes qui ont transformé l'antipathie en haine. Or, les Missionnaires catholiques sont, au Congo, — ce qu'ils ne peuvent être aux Indes anglaises, — les représentants de l'âme, de la mentalité belges, ce contraste, cette opposition forment une source permanente d'animosité.

L'Etat Indépendant, disons les fonctionnaires, ont senti l'ennemi, mais l'ennemi fort. Il s'en est suivi des tracasseries qui ont exaspéré les esprits par l'apparence de persécution, et des faiblesses qui ont causé le plus grand préjudice au prestige de l'Etat. Depuis des mois, (l'auteur écrit au commencement de 1909), ces lettres nous dépeignent sans cesse cette situation humiliante : des Missionnaires protestants couvrant leurs clients ou adeptes d'une protection affectée, et leur promettant des franchises peu compatibles avec la loi ; des indigènes se targuant

d'échapper, grâce à l'Angleterre, aux atteintes de Boula-Matari. (Boula-Matari, en congolais, signifie casseur de pierres, briseur de roches : surnom donné à Stanley, qui fit sauter bon nombre de roches, pour tracer des chemins. Stanley ayant disparu, le nom resta et devint peu à peu synonyme de : l'Autorité, le Roi, le Gouvernement.)

Quand l'Etat fit offrir aux sociétés philanthropiques la tutelle des enfants, les Missions catholiques ont accueilli ses avances ; les Missions protestantes, — toutes, sauf une, — les ont déclinées. De là à critiquer cette œuvre, à monter contre elle les chefs peu enclins à la favoriser, à les pousser à refuser les enfants, il n'y eut pour les Missions protestantes qu'un pas, trop facile à franchir. — Que nos Missionnaires catholiques se soient défendus contre ces manœuvres, quoi de plus naturel, quoi de plus légitime ? »

Et un peu plus loin, nous lisons : « Certains faits nous frappent. Que de Missionnaires anglais dans notre Congo, et combien peu dans celui de la France ; que de plaintes formulées contre l'administration de notre Congo, et quel silence sur les abus commis dans la possession française ! Voyant ensuite les colons anglais se précipiter vers le Katanga, nous nous demandons si les Missionnaires anglais ne s'inspirent pas, dans leurs agissements, d'un pressentiment qui leur fait espérer de gagner le Congo à peu près comme certains Belges pessimistes gardent l'appréhension de le perdre. »

Des hommes politiques et des commerçants.

Nous réunissons ces deux catégories, parce que, en règle générale, leur action est commune ; les uns ne sont, le plus souvent, que les porte-voix des autres. Chacun sait que quelques représentants du Gouvernement anglais, et parmi eux, Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, refusèrent obstinément de reconnaître l'annexion du Congo; ils demandaient des réformes au nom de... l'humanité! et assuraient qu'ils ne donneraient leur consentement que lorsque cette humanité serait satisfaite !

Remarquons, d'autre part, que le Gouvernement anglais a reconnu autrefois (1885) l'existence de l'Etat Indépendant du Congo. Que s'est-il donc passé? Les Belges se sont-ils livrés à des atrocités, à des cruautés inouïes au Congo? Ont-ils réellement violé les lois de l'humanité ? — Aucunement. Il s'est passé, d'abord, ce que nous venons de raconter au sujet de certains Missionnaires protestants ; il s'est fait, ensuite, que le Congo, que l'on prenait pour un désert ou quelque chose d'approchant, s'est révélé, depuis 1885, être une colonie superbe, possédant des richesses inestimables. Et les Anglais (ceux dont nous parlons ici) d'accourir, au nom de l'humanité ! ! !

Sinistres farceurs, va ! Vous traînez, derrière votre grosse-caisse philanthropique et politique, tout un bataillon de commerçants ! »

LA MORT DE LEOPOLD II.

Quoiqu'il nous en coûte, reprenons « The New Map of Africa » :

« La mort de Léopold II, le 7 décembre 1909, fit espérer que le peuple de Belgique aurait un réveil de conscience, qu'il tenterait de supprimer la boucherie et l'esclavage en Afrique qui lui valaient une honte universelle. Le successeur de Léopold, Albert, le roi actuel, avait visité la Colonie l'année avant son avènement. Partant du Katanga qu'il avait gagné par Cape-Town et la Rhodésie, le Prince Albert avait parcouru 1500 miles dans la sylve équatoriale. Il n'avait pu voir ce qui se passait au Congo, mais il entendit assez durant son voyage pour qu'il fut édifié ! La mort du mauvais génie du Congo, de Léopold, sauva la Belgique ».

Est-il possible d'être aussi ignorant de ce dont on veut parler? Reproduisons l'hommage que le roi Albert rendit à son auguste prédécesseur : « Il était convaincu que la Belgique enserrée dans d'étroites frontières, avec la population la plus dense et la plus active du monde, était un pays auquel les ressources d'une colonie étaient les plus indispensables.

Ces idées ne rencontraient guère de faveur alors, et des hommes éminents jugeaient que le commerce avec les pays voisins suffisait à assurer la prospérité nationale. Ce fut une créa-

tion sans précédent dans l'histoire de la colonisation que celle de l'Etat Indépendant du Congo, une forme spéciale et personnelle. sans la responsabilité ni la direction d'une puissance européenne.

La persévérance et la tenacité de Léopold II trouvèrent, chez beaucoup de Belges surtout parmi les officiers, des concours éclairés, dévoués, héroïques. C'est ainsi que ces territoires, auxquels manquaient tous les éléments essentiels d'un Etat, furent occupés et exactement délimités, pourvus d'une administration complète, s'appuyant sur une force publique sérieuse.

Le roi Léopold II a, sur cette œuvre immense, qu'il a menée à son terme, c'est-à-dire à l'annexion par la Belgique, le droit incontestable de l'inventeur. L'histoire, que le recul du temps rend impartiale, lui reconnaîtra le rare mérite d'avoir prévu, avant les meilleurs esprits de son époque, la valeur de l'Afrique centrale et le rangera parmi les grands créateurs d'empires. » (Extrait d'un discours du roi Albert.)

Nous n'avons pas fini de nous émouvoir, Gibbons poursuit, imperturbable. Il n'est rien de tel qu'un ignorant pour oser affirmer :

« Mais il est intéressant de noter que la hiérarchie catholique romaine de Belgique qui, en 1914, en appela au Vatican et au monde entier contre les cruautés commises par les troupes allemandes dans leur pays, se trouva a quia cinq ans auparavant, cinq seulement! en face de l'irréfutable évidence de la mort et de la torture et de la mutilation de plusieurs fois le nombre des femmes et enfants, qui furent les innocentes victimes des Allemands. Toutes les classes de la société belge, tous les partis à l'exception de celui des socialistes, ont soutenu Léopold et défendu l'administration du Congo. »

Un économiste français a dit : « L'œuvre congolaise est une œuvre à laquelle il ne manque plus que le recul de quelques siècles, pour être appréciée à sa juste valeur. » Le jugement de l'avenir préoccupe les Belges, celui de Gibbons les laisse indifférents.

La situation s'améliore.

Pendant les 3 premières années du règne d'Albert Ier, la Grande-Bretagne refusa encore de reconnaître l'annexion. Enfin, en 1910, la Congo Reform Association et l'Aborigines Protection Society, dont les

agents étaient répandus partout, convainquirent le Foreign Office que le travail forcé avait été aboli. En 1911, une enquête consulaire constata que la situation s'était améliorée en maints endroits, mais qu'elle était encore loin de donner toute satisfaction. Il y avait aussi des controverses sur la question de la liberté du commerce. Sir Edw. Grey doutait du désir des Belges d'observer les obligations du traité en cette question. Cependant, la dénonciation des contrats passés avec les grandes compagnies concessionnaires, au commencement de 1912, montra que la Belgique était décidée à abolir les monopoles et à ouvrir le Congo au commerce.

La dernière question qui divisa la Belgique et l'opinion publique mondiale fut celle du droit de l'indigène à la propriété du sol. En cette question, l'Allemagne était d'accord avec l'Angleterre. Les concessions aux compagnies leur donnaient des droits sur de larges bandes de territoire qui appartenaient déjà aux indigènes. D'où violation non seulement des principes élémentaires de justice, mais encore d'une stipulation très claire de l'acte de Berlin. De quel droit différant de celui de la force brutale, la terre d'un homme est-elle prise et le propriétaire obligé de travailler pour le compte d'un autre en vertu d'un accord unilatéral, imposé en dehors du consentement réciproque des deux parties?

Autrefois, les indigènes de l'Afrique centrale souffraient de razzias occasionnelles, des centaines étaient emmenés en esclavage. Les Européens abolirent la traite des noirs — au nom du Christ et de l'humanité — mais pour lui substituer un esclavage beaucoup plus dégradant! (Je dis Européens et non Belges, précise Gibbons, parce que ce mal n'était aucunement spécial au Congo : A ce moment, on le trouvait aux colonies françaises, anglaises et allemandes, là surtout où se récoltaient le cacao et les noix de palme. Violation de la propriété indigène et labeur forcé vont de pair : si vous prenez le pays du Noir pour le développer, vous devez utiliser le Noir comme travailleur. S'il ne désire pas travailler comme vous l'entendez, vous l'y obligez. Viennent les abus. Ce fut sur la base de la violation de l'acte de Berlin que l'Allemagne protesta en 1913 contre la vaste concession octroyée par la République de Libéria à la firme britannique Lever.)

La pénétration européenne fit non pas quelques centaines de victimes, occasionnellement, mais tout le peuple, tout le temps, fut réduit au rôle des serfs taillables et corvéables à merci. Les compagnies répondaient à l'accusation de l'Aborigines Society, que les droits des indigènes avaient été violés dans les territoires qui leur avaient été cédés précisément pour la raison que leur but, à elles, était de tendre à élever le Noir, à l'améliorer. Elles professaient les plus bienveillants intentions vis-à-vis des populations qu'elles mettaient en coupe réglée.

Nous ne nous attardons pas à relever cet argument qui paraît n'avoir été soulevé que pour les besoins de la cause.

L'Angleterre reconnaît l'annexion.

En juin 1913, après dix ans de constante agitation, la victoire apparut certaine. Sir Edw. Grey annonça que les rapports consulaires étaient tels que plus rien ne s'opposait à la reconnaissance de l'annexion. Des arrangements furent pris pour garantir libre champ aux indigènes pour la culture, et la Belgique avait accompli énormement en transformant son administration coloniale. La compétence du Roi Albert, son influence, la pression du Parti socialiste belge, et la découverte des richesses du Bassin du Congo furent les facteurs décisifs dans le travail de transformation. On cherche en vain à trouver, en dehors de l'organisation socialiste, une campagne pour une meilleure gestion congolaise.

Rien ne fut fait, ni à Bruxelles, ni à Anvers, dans ce sens, pendant les dernières années qui précédèrent la guerre. Les Belges semblaient ne pas réaliser leur responsabilité dans la question du Congo, et les récits des atrocités dont se sont rendus coupables leurs représentants et soldats, même rapportés par des témoins dignes de foi, ne leur faisaient aucune impression. »

Est-il encore besoin de réfuter des inepties pareilles? Dans le parti libéral: MM. Paul Hymans, Louis Franck, etc.; dans le parti catholique, Auguste Beernaert, Jules Renkin, etc., se sont, en toute occasion, montrés les partisans de l'entreprise coloniale. Ils soutenaient le Roi? Pas toujours. Leur attachement à la Couronne ne leur fermait pas les yeux sur les abus inhérents, nous le répétons, à toute pénétration où que ce soit, fût-ce au Transvaal, en 1900, par exemple, ou encore en Mésopotamie, en 1923. — A côté de 185 vaillants officiers qui succombèrent à la tâche, le nécrologe inscrit 159 missionnaires (en janvier 1909) tombés sur la terre d'Afrique, pour la gloire de Dieu, le salut d'une race, l'honneur de la patrie. Evidemment, leur nombre s'est encore accru depuis....

JULES RENKIN,
premier ministre des Colonies.

Certes le Roi a été pour beaucoup dans la refonte de la gestion coloniale. Mais à côté du Roi, il faut placer son ministre, celui qui fut notre premier Ministre des Colonies et qui demeure le plus grand.

Encore Ministre de la Justice, il prépara toutes les conventions relatives à la reprise du Congo. Ses négociations avec Léopold II furent difficiles. Nous avons fait plus haut allusion à la charte coloniale: c'est à lui que nous devons cette œuvre monumentale, ainsi que le traité de reprise. Si les concessions ont disparu, nous le disons bien haut, sans craindre aucun démenti, ce n'est pas tant parce que les puissances étrangères les ont critiquées, c'est avant tout et surtout parce que Renkin, esprit clair, homme droit, cœur juste, avait reconnu qu'elles donnaient lieu à des abus. Si la Belgique possède aujourd'hui un immense empire colonial en pleine prospérité, ne peut-on pas dire que c'est grâce encore à ses discours enflammés, d'une grande élévation de sentiments, empreints de vibrant patriotisme et de principes humanitaires désintéressés?

Champion de l'œuvre congolaise, il parvint à convertir les hésitants qui craignaient, pour la Belgique, les responsabilités et les charges financières. A peine nommé Ministre, il part pour le Congo, avec Madame Renkin, à un moment où les excursions de ce genre étaient encore considérées comme particulièrement dangereuses.

Au cours de sa randonnée (comme le Prince Albert, du reste) il voit ce qu'il veut voir, il n'est pas de ceux qui s'en laissait conter. Il rentre avec un projet de réorganisation terrienne, se met à négocier des concessions à des chiffres fort acceptables et met sur pied un programme de travaux, prévu en 1906 déjà par le génial fondateur de la Colonie.

Nous avons sous les yeux deux de ses discours prononcés l'un en 1911, l'autre en 1912, à l'occasion de la discussion générale du Budget du Congo belge. Quand on lit ces discours, on est frappé par l'idée ferme, qui va droit son chemin, toujours plus avant, toujours plus haut, en dépit des interruptions, des sourires, des rires, des marques d'approbation ou de réprobation. Nous aimerions pouvoir citer tels de ses arguments (« En Belgique, la décentralisation coloniale n'est qu'un thème oratoire ») telles de ses réparties (M. Renkin: « ...toutes ces mesures, à peu près exécutées à l'heure qu'il est, feront de la Colonie de

Boma un établissement modèle. » — M. Vandervelde: « Vous faites bien de parler au futur. » — M. Renkin: « Oh! c'est un futur très présent, puisque toutes ces mesures sont prises. ») et même tels des points qu'il développe, plusieurs sont extrêmement intéressants et peuvent se rattacher aux questions soulevées par Gibbons: méthodes anglaise et française de colonisation (à ce moment, M. Franck était partisan de la méthode anglaise; M. Tibbaut, de la méthode française), examen de la situation des grandes compagnies: l'Abir, l'Anversoise, la Compagnie des Grands Lacs, la suppression de l'impôt en nature, la situation économique de la Colonie, etc.

Transformation, organisation, décentralisation.

Après avoir adapté et développé les rouages de l'Etat indépendant au Ministère des Colonies et avoir aussi consolidé l'organisation administrative, Jules Renkin commença à réorganiser les services administratifs locaux.

Dans les premières années de sa gestion, son effort réussit à mettre fin à la confusion des pouvoirs commerciaux et administratifs des fonctionnaires, au régime des concessions, aux prestations en nature (celles-ci furent remplacées par un impôt en numéraire), à l'entrave à la liberté de navigation sur le fleuve qu'avait été jusqu'alors la taxe sur la coupe des bois, dont l'Etat indépendant était seul exonéré (à ce compte, les bateaux de l'Etat pouvaient seuls naviguer, puisque les charges étaient prohibitives pour la batellerie privée).

Renkin transforma le caractère du service de l'agriculture qui cessa d'avoir un but lucratif pour devenir un service de recherches expérimentales et d'aide aux colons. Il avait, d'autre part, considérablement développé les services judiciaires en faisant des substituts, les tuteurs des indigènes. A partir de 1913, il s'appliqua à décentraliser les services administratifs. Dans ce but, il chercha à reformer les collectivités indigènes, par la loi sur les chefferies, datant de mai 1910. (Composition, autorités et messagers, administration des circonscriptions indigènes.)

Il réorganisa encore l'administration territoriale en renforçant l'autorité des vice-gouverneurs et des commissaires de district et, enfin, à la veille de la guerre, il prit les arrêtés royaux de juillet 1914 qui complétèrent les dispositions de la charte coloniale dans le sens d'une décentralisation presque complète. Dès lors, l'élaboration des budgets fut confiée au seul Gouverneur général, le Ministre gardant la haute direction et la surveillance de l'exécution des dispositions prises par le Gouverneur général.

La guerre vint donner à cette décentralisation une application immédiate. Après la chute d'Anvers, l'administration centrale de la Colonie fut réduite à une vingtaine d'agents, le cabinet était au Havre, les autres services à Londres où les principales compagnies avaient également un siège, les communications Angleterre-Congo étant beaucoup plus rapides que celles Congo-Continent.

Un ministre en exil.

Pendant la guerre, le Gouvernement se préoccupa d'abord de l'organisation de la Campagne du Cameroun et de l'Est africain allemand, dont on connait le magnifique succès. Ce ne fut pas facile assurément de maintenir le ravitaillement de la Colonie en argent, en munitions et en approvisionnements. En même temps, le Gouvernement s'efforça à assurer le maintien et le progrès du développement de la Colonie. Sa diplomatie obtint du Gouvernement britannique :

1. — Un prêt de 3 1/2 millions de livres sterling (aux conditions les plus favorables accordées aux Colonies britanniques par le Gouvernement britannique) ;

2. — Des licences d'exportation pour le ravitaillement alors que l'Angleterre même en était extraordinairement dépourvue;

3. — Des licences d'importation pour les produits de la Colonie à un moment où le tonnage était très mesuré et les importateurs découragés.

Prospérité du Congo pendant la guerre.

Dans le « Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion de Liège », M. Renkin lui-même a écrit que « la situation économique et financière du Congo s'est fortement améliorée pendant la guerre ». M. Henry, Gouverneur général honoraire, ajoute: « C'est un fait que l'examen des budgets de la Colonie et des statistiques démontre à l'évidence; mais l'on pourrait se demander si les résidents et les autochtones ont grandement bénéficié de cette amélioration. M. Franck s'est chargé de répondre à la question dans « Le Flambeau » où il nota ses impressions du Congo: « La prospérité est générale dans la Colonie, chez l'indigène comme chez l'Européen. »

Cette prospérité de 1913 à 1918, déjà évidente au simple examen des budgets de la Colonie, le devient plus encore quand on envisage la valeur du franc-or ainsi fixée : 1922, fr.-or : 2 fr. 50; 1923, fr.-or: 3 fr. 70; 1924, fr.-or: 4 fr. 20. Peut-être reprendrons-nous, quelque jour, l'étude de cette question. Pour l'instant, qu'il nous soit encore permis de dire — nous en tenant aux généralités — que, pour poursuivre son programme de grands travaux, Renkin consacra près d'un million de livres sterling à l'achèvement de chemins de fer, de celui de Kabalo à Albertville notamment.

Il créa Albertville, fit étudier, par une commission, la reconstruction du chemin de fer du Congo; les plans de cette reconstruction étaient achevés à l'armistice, le Ministre avait d'ailleurs fait appel à la Compagnie du Chemin de fer comme il l'avait fait pour la construction du B. C. K.

Parce qu'il craignait les conséquences de la guerre sous-marine, Renkin se préoccupa du ravitaillement des troupes, développa l'agriculture, fit entreprendre de vastes plantations de riz, qui eurent pour résultat de placer le Congo, qui jusque-là avait été importateur de riz, au rang des exportateurs. (Cf. notre « Aperçu économique de la Colonie du Congo belge). Deux missions furent envoyées au Congo pour y étudier la culture

du coton; la seconde rapporta les conclusions qui ont conduit à la constitution de la Compagnie cotonnière congolaise.

Politique financière.

Ce n'est pas tout, il faut porter à l'actif du ministre Renkin: la réorganisation des finances et de la comptabilité de la Colonie, l'institution de la Banque comptable de la Colonie, pour tenir une comptabilité absolument indépendante des services administratifs des recettes et des dépenses, les mesures prises pour assurer à la Colonie une monnaie entièrement stable d'autant plus précieuse que des difficultés de commercialisation auraient aggravé la spéculation si l'équivalent du franc n'avait pas été connu à l'intérieur, — c'est là peut-être le premier effort de stabilisation qui ait été tenté dès fin 1914, au moment où les premières dépréciations du franc belge commençaient à créer une disparité entre notre monnaie et celle de l'Afrique du Sud et inquiétait la population du Katanga: Renkin avait reconnu que la balance commerciale du Congo ne pouvait justifier une dépréciation du franc congolais. Conséquences: la Colonie conserva la monnaie saine qu'elle méritait et le Ministre des Colonies fit rapporter à la Belgique un budget qui soldait pour la première fois en boni. Le boni escompté a d'ailleurs été largement dépassé. (On trouvera d'autres précisions dans l' « Exposé de la situation du Congo belge » par E. Henry, 1921.)

Les préventions qui avaient existé à l'égard de la gestion congolaise à l'étranger, surtout en Angleterre, étaient totalement dissipées. Les multiples missions étrangères qui parcoururent le Congo pendant la guerre n'eurent qu'un reproche à adresser au Gouvernement: celui d'un excès d'indulgence à l'égard des indigènes. La confiance acquise dans cette gestion se manifesta par la décision du Conseil Suprême de la Société des Nations de ratifier puis, plus tard, d'approuver à l'unanimité le mandat de la Belgique sur le Ruanda-Urundi. Et telle est l'admiration que cette même gestion provoque à l'étranger, qu'en Angleterre, les Bonar Law, les Frederick Luggard, etc., la citent volontiers en

exemple, et qu'en Allemagne, elle a fait déjà plusieurs fois l'objet de thèses de doctorat.

LOUIS FRANCK,
deuxième ministre des Colonies.

Par notre ouvrage « Louis Franck, ministre des Colonies », paru l'an dernier, on sait suffisamment de quel ordre relevé fut la gestion du deuxième ministre belge des Colonies à qui l'on doit: une nouvelle politique financière, le grand ensemble de construction de chemins de fer, de ports, de routes en voie d'exécution, la réorganisation de la justice, la refonte des grandes conventions économiques avec l'Union minière, la Compagnie des Grands Lacs, etc.; la consolidation des finances coloniales et la création de la Caisse du Portefeuille colonial; l'organisation d'un nouveau type de régies autonomes à direction industrialisée; une politique énergique en matière d'hygiène, l'institution d'une véritable carrière coloniale; une propagande intense et méthodique en faveur de l'idée coloniale; l'organisation de notre administration au Ruanda-Urundi et du régime de gestion indirecte; une politique indigène rationnelle, la rétrocession du Kisaka à la Belgique.

M. Franck caractérisait la politique coloniale à suivre en disant: « Il faut industrialiser la Colonie par un vaste ensemble de chemins de fer et de travaux publics, il faut baser notre politique indigène sur le concours de nos sujets noirs en utilisant, dans toute la mesure du possible, les institutions indigènes et en relevant la valeur des populations par une politique vaste et persévérante d'hygiène et d'éducation ».

HENRI CARTON,
troisième ministre des Colonies.

Enfin, nous avons exposé l'œuvre du troisième ministre belge des Colonies dans « Chez Nous » d'octobre 1925 : M. Carton se trouva, dès son entrée au Ministère, devant une crise économique grave due au manque d'harmonie qui existait

au Congo entre le développement des entreprises commerciales et industrielles et le développement des moyens de transport; il s'attacha immédiatement à atténuer les effets de la crise et à préparer la création d'un meilleur outillage; il exerça une action continue sur la Cie du Chemin de fer de Matadi-Léopoldville pour réaliser une amélioration du trafic par le renforcement du personnel et du matériel; unit ses efforts à ceux de la Cie pour activer la transformation de la ligne, laquelle, seule, dans quelques années, permettra d'atteindre un trafic illimité; se préoccupa d'assurer la liaison entre les différentes entreprises de transport et leur développement parallèle; à cet effet, il réunit une commission qui traça les grandes lignes du programme à réaliser dans l'avenir; décida une série de travaux d'amélioration et d'agrandissement aux ports de Matadi, Kinshasa et Boma; et, avec l'aide de 30 sociétés congolaises, créa l'Unatra, qui centralisa les transports fluviaux et poursuivit immédiatement l'accroissement de la flotte.

Il étudia, d'une façon spéciale, le problème de la main-d'œuvre indigène; institua une commission qui rechercha et indiqua les moyens d'économiser et de ménager la main-d'œuvre si ardemment réclamée par les entreprises européennes sans cesse plus nombreuses; dans cet ordre d'idées, il fit adopter un décret interdisant le portage là où l'emploi des autres moyens de transport est possible; et organisa en mai 1925 une exposition du petit outillage qui eut un vif succès dans les milieux coloniaux.

Il prit aussi l'initiative de grandes réformes financières en vue de réaliser l'équilibre du budget ordinaire et de faire face aux dépenses exigées par les grands travaux publics; ces réformes impliquent notamment des modifications des taxes douanières, la révision de l'impôt sur le revenu en concordance avec les dispositions de la loi belge, la péréquation de l'impôt indigène et l'émission d'un grand emprunt.

Outre de nombreuses mesures en faveur du personnel d'Afrique: péréquation des traitements, avantages donnés aux familles, réduction du terme de service, etc., concentration dans un vaste immeuble de tous les services du Département éparpillés

en 7 locaux différents. On lui sait gré d'avoir pris d'autres initiatives dans l'organisation de la justice, de l'enseignement et poursuivi le développement de l'agriculture.

Les méthodes belges de colonisation.

Voilà ce qu'en toute conscience, nous aurions cru devoir dire si, comme Gibbons, nous avions voulu exposer l'œuvre des Belges au Congo belge. On a vu qu'en maintes occasions, il s'est révélé d'une partialité écœurante.

Nous donnerons la fin de son chapitre dans quelques instants. Avant de la donner, signalons encore que l'erreur d'un Gibbons se retrouve même en France. Parlant des « Méthodes belges de colonisation » dans son ouvrage « Vue générale de l'Histoire d'Afrique » (Collection Armand Colin), M. G. Hardy, directeur général de l'enseignement au Maroc, écrit :

« Tant que dura l'Etat indépendant, le Congo fut soumis à un régime d'exploitation égoïste et brutal. Comme on voulait des bénéfices immédiats, on résolut le problème de la main-d'œuvre en instituant le travail forcé (prestations, obligation de fournir à l'Etat ou aux sociétés concessionnaires un poids fixe de caoutchouc, etc.) ; pour obtenir l'obéissance, on fit régner la « chicote » ou fouet en cuir d'hippopotame ; pour réduire les résistances, on organisa la terreur, on lança contre les villages rebelles des colonnes qui avaient pour mot d'ordre : incendie et massacre.

De vives protestations s'élevèrent en Belgique même et en Europe, à la fois au nom de la liberté commerciale et de l'humanité. Mais il fallut la transformation définitive de l'Etat indépendant en colonie soumise au contrôle du Parlement pour faire cesser ce mauvais régime : à partir de 1910, des décrets supprimaient progressivement l'exploitation en régie, diminuaient les privilèges des sociétés concessionnaires, remplaçaient l'impôt en nature, trop extensible, par une capitation en espèces et reconnaissaient aux indigènes la libre disposition des produits de leur sol.

Depuis lors, le mouvement de réformes n'a fait que s'accentuer, et le gouvernement belge s'est nettement prononcé en faveur des théories qui subordonnent le profit économique au devoir de civilisation : « Le souci que nous avons des populations, écrivait récemment un ministre des Colonies, M. Louis Franck, en tête d'un « Recueil à l'usage des fonctionnaires et agents du service territorial », est à la base de notre politique indigène. »

Mais les coloniaux belges ne sont pas tous également convaincus

qu'en Afrique équatoriale « le vrai colon, c'est l'indigène », et il est possible que, sur place, on mette quelque temps à pratiquer de gaieté de cœur la doctrine officielle. »

Nous nous élevons contre cette fin qui jette le doute sur la bonne volonté de nos coloniaux. Qu'on dise qu'il y a eu des abus, passe encore! Où, dans quelle Colonie n'y en a-t-il pas eu? Comme disait M. Paul Hymans, « ne parlons plus de tout cela, c'est fini ». Si, malgré tout, nous voulons en reparler encore, sachons prendre le recul nécessaire à la saine appréciation de toute œuvre historique.

TOUTE MEDAILLE A SON... AVERS.

Heureusement, il n'y a pas, dit Gibbons lui-même, qu'exploitation effrénée des indigènes par les sociétés concessionnaires et que mauvaise administration des autorités dans l'histoire du Congo belge. Ainsi qu'il a été dit dans le rapport de la Commission d'enquête, il y a un autre et plus important côté de l'activité belge. En mai 1902, un accord fut signé à Bruxelles pour la continuation du chemin de fer du Cap au Caire de la frontière nord de la Rhodésie au Lac Kisala. On voulait avoir une ligne Rhodésienne qui passerait à travers le Katanga, rejoignant dans cette région, une ligne venant de Benguella, port sur l'Atlantique, dans l'ouest africain portugais. La Rhodésie serait ainsi « rapprochée » de la côte maritime, et une route serait tracée à travers la vallée du Congo, au Lac Albert et au Nil.

En ce temps-là, le Reichstag refusa de voter les crédits demandés pour la prolongation de la ligne de Dar-es-Salaam au lac Tanganyika, et on pensa que cette ligne ne serait pas construite. La ligne du sud dans la province du Katanga atteignit Elisabethville en 1912. Elle a été avancée au nord de Bukama et activement poussée en 1914. Des progrès furent faits aussi dans le Bassin du Congo, au sud de Stanleyville, où le fleuve fait passer sa grande boucle. En septembre 1906, le railway de Stanleyville à Ponthierville fut complété. De Ponthierville à Kindu, le fleuve est navigable. Kindu est relié à Kongolo par voie ferrée. Un coup d'œil sur la carte montrera que ce sont là d'importantes sections du chemin de fer du Cap au Caire.

De Stanleyville au lac Albert-Edouard, le réseau fut complété en 1911, et un accord chercha à réunir le chemin de fer du Katanga à la frontière portugaise, et le Congo avec le Lac Tanganyika: de Kabalo à Albertville. Ce dernier tronçon, à cause de son importance dans la campagne contre les Allemands, fut achevé en mars 1915. Il y a aussi des lignes de chemins de fer de Matadi à Léopoldville, et de Boma à Tschela. Comme le Congo est navigable de Léopoldville à Stanleyville,

la communication soit par eau, soit par fer est pratiquement établie sur tout le territoire congolais.

Les communications au Congo.

Cet admirable système de voies de communication auquel rien ne manque — voies d'accès, voies navigables avec services réguliers, routes, chemins de fer, télégraphes, téléphones, câble transatlantique, T. S. F., aviation — fait dire à Gibbons :

> Il faut louer sans réserve les ingénieurs belges et les autorités congolaises pour leur ampleur de vues, leur énergie, leur habileté à surmonter des difficultés qui paraissent insurmontables. En coopération cordiale, les Belges, les Britanniques et les Allemands ont ouvert le Centre africain au commerce; la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ont travaillé ensemble sans trop penser à un avantage égoïste, à y préparer de nouveaux moyens de transport.

Nous ne voyons pas le rôle désintéressé de la Grande-Bretagne dans tout ceci, ni celui de l'Allemagne du reste. Une fois de plus, Gibbons s'est mal renseigné: la ligne Dar-es-Salaam-Morogoro fut inaugurée par M. Dernburg, Secrétaire d'Etat des Colonies, le 9 septembre 1907. Sans désemparer, M. Dernburg soumit au Reichstag le projet de la prolonger jusque Tabora. Cette deuxième section devait être achevée le 1er juillet 1914, mais les travaux furent poussés avec une telle activité que le chemin de fer atteignit Tabora le 26 février 1912. Le 8 mars 1913, le Reichstag votait de nouveaux crédits pour la construction d'une troisième et dernière section, de Tabora à Kigoma (lac Tanganyika). L'ouverture en avait été prévue pour le 1er avril 1915. Le 1er février 1914, l'entreprise fut achevée.

On trouvera les détails de cette politique ferroviaire dans « la Provocation allemande aux Colonies » de Pierre Alype. Les Anglais, les Allemands savaient parfaitement qu'il y allait de leur intérêt de « drainer » les produits congolais. C'est vrai aussi que nous aurions eu bien tort de ne pas profiter de ces voies d'accès. Mais dire qu'Anglais et Allemands aient construit leur chemin de fer pour donner au Katanga principalement une plus-value sérieuse, nous paraît plutôt osé. Gibbons, il est vrai, n'y regarde pas de si près.

En mars 1914, dit-il encore, le Ministre des Colonies, en un remarquable discours présentant le budget du Congo, admettait que l'achèvement de la ligne allemande de Dar-es-Salaam au Lac Tanganyika allait modifier les conditions de transport en attirant le trafic qui auparavant remontait tout le Congo jusqu'à l'Atlantique. Il y a place pour tous, ajoutait le Ministre, on ne doit pas exagérer l'influence de l'activité allemande sur les plans ferroviaires belges. En fin de compte, la Belgique ne peut que gagner des possibilités croissantes de transport dans toutes les directions.

Délimitation du territoire.

En dépit de légères difficultés avec la Grande-Bretagne à propos de la fixation des frontières du Bahr-el-Ghazal et de l'Uganda, et de l'évacuation de l'Enclave de Lado, la Belgique a travaillé en harmonie et dans un esprit d'amitié avec la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Portugal dans la délimittion des territoires. On peut rendre un hommage tout particulier aux membres des Commissions instituées à cet effet. Ce sont là des tâches peu appréciées, on en parle rarement, mais elles sont ardues et périlleuses. Que de fois n'est-il pas arrivé que les membres de ces Commissions ont eu à tracer leurs propres cartes, à décider des points qui, un jour, pourront devenir d'une importance incalculable, sans jamais cesser de se tenir sur leurs gardes, ayant eu à se défendre eux-mêmes contre les tribus hostiles, la jungle et les fièvres malignes.

Colonisation d'abord.

La Belgique a une riche possession au Congo, surtout depuis que des moyens de transports suffisants permettent de se passer des porteurs indigènes et rendent possible le développement des mines. Au Katanga, on a découvert du cuivre, de l'étain, des diamants. Dans maintes vallées des affluents du Congo, on a trouvé de l'or. Les plantations de palmistes se développent de façon encourageante. Le caoutchouc, l'ivoire, etc., ne sont plus indispensables. Les temps sont changés. Les compagnies concessionnaires ont vécu. La Belgique au Congo, comme les autres nations européennes dans leurs colonies, est maintenant convaincue que l'Etat doit avoir conscience de sa responsabilité vis-à-vis des générations à venir. Ce n'est pas que par des prescriptions humanitaires, appliquées par un gouvernement fort qu'on décide les individus, les sociétés à ne pas préférer le gain immédiat à la récompense prochaine.

Les expériences belges en administration et finances congolaises n'ont pas été différentes de celles de l'Allemagne et de l'Italie aux premiers jours de ces Etats considérés comme Etats colonisateurs. Une classe officielle, accoutumée aux problèmes coloniaux, ne s'improvise pas. Les pionniers font toujours beaucoup de fautes. Les partis socia-

listes — en fait, toute opposition — profitent des bévues coloniales et des mauvaises gestions, réelles ou supposées, en ce sens qu'elles leur donnent beau jeu pour attaquer le gouvernement spécialement lors de la discussion des budgets. En matière financière, ce sont des obstructionnistes. Ils ne veulent pas non plus de service militaire en dehors du pays. De sorte qu'ils rendent de bons et de mauvais services.

Un document peu connu.

Pendant la guerre, la Belgique a aidé efficacement les troupes françaises et anglaises à la conquête du Cameroun et de l'Est africain allemand. Fin 1914, il y eût de grandes discussions quant à l'avenir du Congo. On croyait savoir que l'Allemagne, forte de son droit d'occupant, ne voudrait rendre la Belgique — à condition qu'elle sût la tenir jusqu'aux pourparlers de la paix — que moyennant restitution en bonne et due forme de ses colonies et même, outre toutes ses colonies d'avant 1914, abandon à son profit de certains autres territoires proportionnés à son importance européenne. L'Allemagne de ce temps rêvait non seulement d'une Mittel-Europa, mais encore d'une Mittel-Afrika!

En prévision de ce réajustement, les Allemands n'avaient pas hésité à insinuer que les fortes sommes allouées à la Belgique par les Alliés, par la Grande-Bretagne entre autres, l'étaient en échange de l'obligation acceptée de gré ou de force, de se soumettre à un contrôle économique, voire politique, anglo-français au Congo. Afin de dissiper tous soupçons, le Premier Ministre français remit au Ministre belge des Affaires Etrangères au Hâvre le 29 avril 1916, la déclaration suivante :

« Me référant d'une part aux accords conclus entre la France et la Belgique les 23 et 24 avril 1884, 5 février 1895 et 23 décembre 1908, et, d'autre part, à la note remise le 19 septembre 1914 au Gouvernement belge par le Ministre de Grande-Bretagne au sujet du Congo; aussi bien qu'à la déclaration des puissances garantes de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique, le Gouvernement de la République Française déclare qu'il prêtera son appui au Gouvernement belge lors des négociations de paix en vue de maintenir le Congo belge dans son statut territorial présent et d'obtenir qu'il soit attribué à cette colonie une indemnité spéciale pour les pertes encourues au cours de la guerre. »

Le même jour, les représentants britannique et russe à Sainte-Adresse firent savoir que leurs gouvernements adhéraient à cette déclaration, et les représentants italien et japonais, que l'Italie et que le Japon approuvaient la note française.

VIVAT.

Vint la Paix, non seulement la Belgique garda le Congo

belge, mais elle reçut encore — nous l'avons vu et on ne l'ignorait pas — le mandat d'administrer le Ruanda et l'Urundi. Avec Gibbons, grâce à Gibbons, car sans lui nous ne nous y serions pas essayé, nous avons passé en revue toute l'histoire du Congo belge.

Cinq noms la dominent: Léopold II, Albert Ier, Renkin, Franck, Carton. Depuis, un sixième nom est venu s'y inscrire: celui du Prince Léopold, retour du Congo. Son séjour à la Colonie lui laisse des souvenirs enthousiastes. Les richesses, les possibilités considérables, les rapides progrès réalisés au cours de ces dernières années, l'activité extraordinaire généralement ignorée, les qualités remarquables déployées par les fonctionnaires, les industriels, les missionnaires, les colons et les commerçants, il n'ignore plus rien de tout cela.

Encore un peu de temps, et ses observations se cristalliseront, se traduiront en actes.

IMPRIMERIE
Jos. VERMAUT
RUE LONGUE DES PIERRES, 26
Téléph. : 204. COURTRAI

Spécialité d'Imprimés en tous genres pour le Commerce et l'Industrie — Réclames Artistiques Catalogues illustrés — Statuts et rapports de sociétés — Fabrique de Registres spéciaux et à feuilles mobiles — Fournitures de Bureaux — Etiquettes — Carnets — Machines à écrire